

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2016**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 7 novembre 2016 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

#### **Déclaration de Monsieur le Maire - rapport sur la situation financière**

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire, Jean Claude Gravel, fait rapport sur la situation financière de la municipalité.

#### **Déclaration des intérêts pécuniaires**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, mesdames Michele Dawe, Isabelle Charette, et Lynda Pelletier et messieurs Jean Claude Gravel, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

#### **2016-11A-01**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 3 et 20 octobre et 3 novembre 2016**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 3 et 20 octobre ainsi que le 3 novembre 2016. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **Période de questions**

**De 19h38 à 19h55**

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 31 octobre 2016**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 31 octobre 2016.

#### **2016-11A-02**

##### **Demande de dérogation mineure - 525 rue des Riverains**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Pascal Laporte* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 525 rue des Riverains, deux pergolas, ce qui déroge aux aspects suivants de l'article 4.4.5 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- deux pergolas au lieu d'une seule ;
- la superficie au sol des pergolas de 19,42 mètres carrés et de 39,85 mètres carrés au lieu de 18 mètres carrés ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à l'effet d'accepter partiellement la demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à la pergola de 39,85 mètres carrés se trouvant adossée au bâtiment principal au 525 rue des Riverains, mais refuse la demande à l'égard d'une deuxième pergola.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-03**

##### **Demande de dérogation mineure - 61 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Maxime Joyal* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, au 61 chemin de Lavaltrie, une aire de stationnement qui dérogent aux aspects suivants des articles 7.1.3, 7.1.4, 7.1.6 et 7.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 :

- au lieu d'être desservies par un accès d'une longueur d'au moins deux mètres, les cases de stationnement sont limitrophes à la ligne de rue et ne permettent pas d'entrer et de sortir en marche avant ;
- le nombre de cases de stationnement est de 4 au lieu de 5 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de rejeter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure relative au 61 chemin de Lavaltrie, telle que présentée par *monsieur Joyal*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-04**

##### **Demande de permis PIIA stationnement - 61 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Maxime Joyal* ;

ATTENDU que le projet a pour but de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement dérogatoire au 61 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal refuse le projet d'aménagement d'une aire de stationnement au 61 chemin de Lavaltrie, tel que présenté par *monsieur Joyal*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-05**

##### **Demande de permis PIIA enseigne - 61 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Maxime Joyal* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne sur socle et une enseigne intégrée au bâtiment principal au 61 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que le projet d'enseignes rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 61 chemin de Lavaltrie, conditionnellement à l'obtention du permis d'usage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-06**

##### **Demande de modification du PIIA - 81 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modifications aux plans approuvés en PIIA en mai 2016 par la résolution numéro 2016-05-04 et présentée par *Sauvé Poirier architectes inc.* pour *Sobey's - IGA Crevier* ;

ATTENDU que les modifications visent principalement les détails architecturaux de la façade du bâtiment situé au 81 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les nouveaux plans modifiés relatifs à l'agrandissement du bâtiment du IGA situé au 81 chemin de Lavaltrie, conditionnellement à l'implantation d'une végétation similaire à celle prévue aux plans initiaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-07**

##### **Demande de permis PIIA stationnement - 81 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Geneviève Vinet* pour *Immeubles marché Lavaltrie inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'agrandir l'aire de stationnement située en face de la succursale de la Banque Nationale au 81 chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que l'agrandissement de l'aire de stationnement comporte une végétation similaire à celle présente dans l'ensemble du secteur ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'agrandissement de l'aire de stationnement au 81 chemin de Lavaltrie, tel que présenté par *madame Vinet pour Immeubles marché Lavaltrie inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-08**

##### **Demande de permis PIIA enseigne - 1801 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Construction Savco inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne intégrée au bâtiment principal situé au 1801 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne intégrée au bâtiment principal situé au 1801 rue Notre-Dame, tel que présenté par *Construction Savco inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-09**

##### **Demande de permis PIIA enseigne - 965 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Isabelle Savoie* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne sur poteau munie d'un éclairage par projecteur au 965 rue Notre-Dame ;

ATTENDU l'absence d'une illustration et de détails de l'éclairage de l'enseigne ;

ATTENDU que l'enseigne rencontre les objectifs et critères du PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne sur poteau, toutefois son éclairage devra faire l'objet d'une approbation avant son installation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-10**

##### **Demande de permis PIIA stationnement - 501 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Denis Dussault* ;

ATTENDU que le projet a pour but de modifier l'aire de stationnement de la propriété située au 501 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve le plan du projet de modification de l'aire de stationnement de la propriété située au 501 rue Notre-Dame, tel que présenté par *monsieur Dussault*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-11**

##### **Demande de dérogation mineure – 220 rue Saint-Antoine Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante pour Mondor immobilier inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de transformer la résidence située au 220, rue Saint-Antoine Nord en bar laitier, ce qui déroge aux aspects suivants des articles 3.4.1, 7.1.4, 7.2.1 et 9.2.1 du *Règlement de zonage RRU2-2012* : la marge latérale gauche du bâtiment est de 1,8 mètre au lieu de 3,65 mètres, au lieu d'être desservies par un accès

d'une longueur d'au moins deux mètres, les cases de stationnement sont limitrophes à la ligne de rue et ne permettent pas d'entrer et de sortir en marche avant et deux enseignes murales sont prévues sur la façade principale du bâtiment, au lieu d'une seule ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter cette dérogation ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 220 rue Saint-Antoine Nord, présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante pour Mondor immobilier inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Madame la conseillère, Michele Dawe et monsieur le conseiller, Pascal Tremblay ayant voté contre la proposition.

## **2016-11A-12**

### **Demande de permis PIIA - 220 rue Saint-Antoine Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les constructions Tremblay et Laplante inc. pour Mondor immobilier inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but de transformer la résidence située au 220 rue Saint-Antoine Nord en bar laitier ;

ATTENDU la qualité architecturale du projet de rénovation ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de rénovation du bâtiment situé au 220 rue Saint-Antoine Nord, préparés par monsieur Jacques Sauvé, numéro de dossier 21608, en date du 21 mars 2016, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2016-11A-13**

### **Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage**

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai

ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* afin d'ajouter, dans les zones C-8, C-9, C-11, I-12, C-21 et C-155, des normes de construction applicables aux bâtiments commerciaux et industriels.

#### **2016-11A-14**

##### **Adoption du second projet de règlement RRU2-25-2016**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-25-2016 en date du 7 novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement modifié numéro RRU2-25-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier, dans les zones C-8, C-9, C-11, I-12, C-21 et C-155, les normes de construction d'un bâtiment principal autre que résidentiel*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-15**

##### **Adoption du second projet de règlement RRU2-26-2016**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-26-2016 en date du 7 novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement modifié numéro RRU2-26-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans certains parcs et espaces verts, uniquement les usages de la classe Parcs et espaces verts (P-2) et, parmi la classe Communautaire (P-1), les sous-catégories Services socioculturels, récréatifs et Autres services publics*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-16**

##### **Avis de motion et dispense de lecture - modification du règlement de zonage**

Je, Michele Dawe, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de zonage RRU2-2012 afin de régir les observatoires astronomiques et de modifier certaines normes de construction.



**2016-11A-17**

**Adoption du 1er projet de règlement RRU2-27-2016**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-27-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de régir les observatoires astronomiques et de modifier certaines normes de construction*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-18**

**Avis de motion et dispense de lecture - modification Plan d'urbanisme**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme RRU1-2012 afin d'autoriser dans l'affectation agricole certains usages soumis au règlement relatif aux usages conditionnels.

**2016-11A-19**

**Adoption du projet de règlement RRU1-4-2016**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le projet de règlement numéro RRU1-4-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans l'affectation agricole, certains usages soumis au règlement relatif aux usages conditionnels*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-20**

**Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement usages conditionnels**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels afin d'autoriser dans la zone A-51 certains usages commerciaux et industriels inhérents à un centre viticole.

## 2016-11A-21

### Adoption du 1er projet de règlement 110-5-2016

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 110-5-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 et plus spécifiquement d'autoriser, dans la zone A-51, certains usages commerciaux et industriels inhérents à un centre viticole*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2016-11A-22

### Autorisation de signature - Vente de terrains municipaux

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de la résolution numéro 2016-09A-34 autorisé la vente, par avis public, de divers terrains ;

ATTENDU que l'avis public a fait l'objet d'une parution dans le journal L'Action D'Autray, le 21 septembre 2016 ;

ATTENDU que différentes offres d'achat ont été déposées conformément aux dispositions de l'avis public ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'ouverture des offres d'achat ;

ATTENDU que le conseil entend accepter l'offre d'achat de monsieur Patrick Demuy relative aux lots 3 064 234 et 3 064 235, identifiés *Terrain A*, cette dernière étant la seule offre conforme ;

ATTENDU que le conseil entend accepter l'offre d'achat de monsieur Olivier Lafortune relative au lot projeté 5 860 523, identifié *Terrain C*, cette dernière étant la seule offre conforme ;

ATTENDU que le conseil entend accepter l'offre d'achat de monsieur Ghislain Gilbert relative au lot projeté 5 860 622, identifié *Terrain E*, cette dernière étant l'offre la plus élevée conforme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal accepte les offres d'achat suivantes :

Soumissionnaire	Offre d'achat	Désignation	Numéro de lot	Localisation
Monsieur Patrick Demuy	62 100 \$	Terrain A	3 064 234 et 3 064 235	Rue Rachel
Monsieur Olivier Lafortune	50 500 \$	Terrain C	5 860 523	Rue Rose
Monsieur Ghislain Gilbert	44 150 \$	Terrain E	5 860 622	Rue Maxime-Vinet

Que mandat soit donné à l'*Étude notariale Laporte et Associés notaires inc.* de préparer les contrats de vente de ces terrains ;

Que les conditions et obligations, telles que décrites au courriel de M<sup>e</sup> Madly Laporte en date du 27 juin 2016, fassent partie intégrante de chacun de ces contrats ;

Que les honoraires professionnels relatifs à chacun de ces contrats soient aux frais des acquéreurs respectifs ;

Que le directeur général ou le directeur général adjoint sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les contrats de vente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2016-11A-23**

#### **Programme de crédit de taxes foncières agricoles**

ATTENDU l'annonce du gouvernement du Québec de procéder à une réforme du Programme de taxes foncières agricoles (PCTFA) dont la mise en application est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

ATTENDU les modifications proposées à la réforme du programme :

- le transfert de l'administration et du budget PCTFA du MAPAQ vers le ministère du Revenu ;
- l'unification des différents taux de crédit en un taux unique de 78 % révisable à partir de 2019 afin de limiter la croissance des coûts du programme à 5 % par année ;
- l'abolition du crédit de 70 % sur le montant des taxes scolaires ;
- le retrait de certains critères d'admissibilité au programme ;

ATTENDU que la réforme proposée entraînera des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 à 40 % pour plus de 80 % des exploitations agricoles du Québec alors que le gouvernement affirme que les modifications du programme seront à coût nul ;

ATTENDU qu'aucune consultation avec les organismes concernés sur la refonte du programme n'a eu lieu malgré que depuis maintes années l'UPA réclame la mise en place d'une table de travail impliquant les autorités municipales pour traiter des enjeux liés à la fiscalité foncière ;

ATTENDU que les modifications du PCTFA occasionneront une diminution de la compétitivité du secteur agricole québécois ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie demande au ministère du Revenu et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de suspendre les modifications administratives annoncées pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de maintenir le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été mise en place en collaboration avec l'UPA et les associations représentant les municipalités du Québec soit,

la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-24**

##### **Demande de soumissions par voie d'invitation - Services d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal demande des soumissions par voie d'invitation pour les *Services d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées* ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant au document annexé à la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-25**

##### **Fourniture et installation de luminaire supplémentaire au réseau d'éclairage public**

Il est proposé par madame Lynda Pelletier  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie mandate *Les Entreprises JF inc.* à procéder à la fourniture, au montage et à la livraison d'un luminaire au sodium d'une puissance de 132 watts, à l'endroit suivant :

- sur le chemin de Lavaltrie vis-à-vis le stationnement situé au 47 chemin de Lavaltrie ;

Que le conseil municipal demande à Hydro-Québec de procéder au raccordement de ce luminaire à l'endroit déterminé à la demande de raccordement ;

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02 340 00 459 *Contrat mise en place nouvelles lampes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-26**

##### **Problématique non-conformité - route 138**

ATTENDU que suite à la réalisation, dans le cadre du projet d'implantation d'un émissaire pluvial sur la terrasse Gravel, de travaux de voirie sur la route 138, un avis de non-conformité a été émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

ATTENDU que cette non-conformité résulte principalement de la difficulté à concilier, compte tenu de la configuration spécifique de la rue Notre-Dame à cet endroit, l'atteinte des objectifs inhérents au projet et les différentes normes applicables ;

ATTENDU que lors d'une rencontre des différents intervenants dans ce dossier, l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux a proposé une solution qui permettrait, selon lui, d'assurer la conformité des travaux ;

ATTENDU que cette solution, consistant à un mini-planage d'une partie de la route 138, serait acceptable par le MTMDET ;

ATTENDU que la solution proposée permettrait de réduire, de manière significative le coût des travaux permettant d'assurer la conformité aux normes édictées par le MTMDET ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal accepte de contribuer dans une proportion de 50 % des coûts et jusqu'à un montant maximal de 3 000 \$, avant taxes, au paiement des travaux de mini-planage à être réalisés conformément à la solution mise de l'avant par Excavation Raymond Bouchard inc., entrepreneur responsable de la réalisation de ce projet ;

Que le versement de cette contribution est conditionnel à ce que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) atteste, suite à l'exécution des travaux, la conformité de ces derniers et le respect des différentes normes applicables.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-27**

**Adjudication de contrat - Services professionnels - préparation plans devis des travaux de réaménagement intersection routes 131-138**

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 31 octobre 2016, relativement à l'évaluation des offres de services professionnels déposées dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138, ainsi qu'à sa recommandation ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit *Les Services exp inc.*, le contrat pour des services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138, au coût de 48 059,55 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit appropriée du surplus libre de la Ville et assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-28**

##### **Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie entérine le *Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales* ainsi que l'échéancier de réalisation détaillé, le tout tel que décrit à la correspondance de Benjamin Rouette, ingénieur de la firme *Beaudoin Hurens*, en date du 9 février 2015.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-29**

##### **Autorisation - demandes de subvention**

Il est proposé par madame Michele Dawe  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise mesdames Josée Perreault, chef de division loisirs et soutien à la communauté ainsi que Nathalie Des Alliers, chef de division sport et plein air, à déposer des projets dans le cadre de différents programmes de soutien financier, pour des événements, des activités ou autres, relatifs à la famille, aux personnes âgées, à la jeunesse, aux organismes, aux sports, aux loisirs ainsi qu'aux relations à la communauté ;

Que mesdames Perreault et Des Alliers agissent à titre de mandataires pour la Ville de Lavaltrie et soient ainsi autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous documents en lien avec ces dossiers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-30**

##### **Campagne du Coquelicot 2016**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie souscrit une somme de 70 \$ à la campagne du Coquelicot 2016, en contribuant au dépôt d'une couronne individuelle par monsieur Denis Moreau, conseiller et représentant désigné par la Ville, au cénotaphe du parc Lajoie à Joliette, le dimanche 13 novembre 2016 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-31**

##### **Adoption du calendrier des séances du conseil**

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le calendrier ci-annexé à la présente pour en faire partie intégrante soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 ;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-32**

##### **Nomination maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Roland Clermont, conseiller du district électoral du Golf - siège numéro 6, soit nommé maire suppléant pour la période du 6 décembre 2016 au 5 juin 2017.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-33**

##### **Plan stratégique d'implantation d'un TechnoCentre à Lavaltrie - contribution municipale**

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance du plan stratégique d'implantation d'un TechnoCentre à Lavaltrie déposé par le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) ;

ATTENDU que ce projet vise l'accompagnement, la croissance et l'implantation à long terme d'entreprises de technologies numériques à Lavaltrie et favorise le développement économique local ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite participer à l'émergence de nouvelles entreprises au sein de sa collectivité ;

ATTENDU que ce projet constitue un exemple important de concertation entre les partenaires des milieux privé, public et parapublic ;

ATTENDU que le conseil municipal est soucieux d'investir dans des projets viables et de protéger ses investissements ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie mette à la disposition du projet de TechnoCentre de Lavaltrie une partie du lot 2 637 772, et ce, conditionnellement à l'établissement d'un bail emphytéotique ;

Que les modalités et les conditions entourant ce bail emphytéotique fassent l'objet d'une entente entre les parties.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-34**

##### **Mandat notaire - plan stratégique TechnoCentre Lavaltrie**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la cession d'une partie du lot 2 637 772 pour le projet de TechnoCentre Lavaltrie ;

Qu'un mandat soit donné à l'Étude notariale Laporte et Associés notaires inc. pour la préparation d'un bail emphytéotique ainsi que d'une entente faisant état des modalités et des conditions entourant la cession de cette partie de lot ;

Que le directeur général ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie ladite entente ;

Que les frais associés à cette dépense soient assumés par le surplus libre de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-35**

##### **Départ à la retraite - Service de la trésorerie**

ATTENDU que le conseil municipal a été informé du départ à la retraite de madame Carole Desautels, secrétaire à la taxation au Service de la trésorerie, en date du 31 octobre 2016 ;

ATTENDU que madame Desautels compte près de 37 années de service à l'emploi de la municipalité, dont plus d'une vingtaine d'années à la Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie ;

EN CONSÉQUENCE ;



Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa reconnaissance à madame Desautels pour toutes ces années de service au sein de la municipalité et la remercie pour le travail accompli au fil de ces années.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2016-11A-36**

#### **Réorganisation administrative**

ATTENDU les départs à la retraite de deux personnes salariées occupant les postes suivants :

- commis de bureau et préposé aux comptes fournisseurs et comptes payables ;
- secrétaire à la taxation ;

ATTENDU que la personne salariée occupant le poste de secrétaire à la taxation a quitté le 31 octobre dernier et qu'il s'avère important de former la relève pour la période de taxation de janvier 2017 ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une recommandation de réorganisation administrative à la suite de ces départs ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à cette réorganisation administrative qui tient compte des orientations de performance, d'intégration et de flexibilité ;

ATTENDU que cette réorganisation entraînera la création de deux postes de technicien comptable, et ce, pour effectuer les tâches associées aux fonctions de secrétaire à la taxation, de commis de bureau et préposé aux comptes fournisseurs et comptes payables, de commis de bureau et préposé à la perception ainsi que celles de technicien comptable ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise, dès maintenant, l'ouverture d'un premier poste de technicien comptable.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2016-11A-37**

#### **Formation universitaire à temps partiel - agente de communication**

ATTENDU que madame Marie-Josée Charron, responsable des communications et des relations publiques, recommande de dispenser de la formation de perfectionnement aux membres de son équipe ;

ATTENDU l'intérêt manifesté de madame Élise Thériault, agente de communication, de poursuivre ses études universitaires à l'Université de Montréal pour l'obtention d'un certificat en rédaction ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande de madame Thériault, est en accord avec cette initiative ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal autorise madame Thériault à s'inscrire à des cours de formation universitaire à temps partiel ;

Que le conseil municipal accepte que l'horaire de madame Thériault soit modulé à raison d'un cours par session ;

Que sa participation à des cours supplémentaires devra se faire sur son temps personnel, en dehors des heures de travail ;

Que les frais d'inscription aux cours de formation ainsi que les coûts reliés à l'achat du matériel didactique afférent soient défrayés par la Ville sur présentation des pièces justificatives et d'une attestation confirmant la réussite de ces cours ;

Que les frais de déplacement soient assumés par la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2016-11A-38**

### **Ratification d'embauches - Service des loisirs**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Taux horaire</b>
Jacob Bissonnette Jessie Desjardins	Animateur(trice) 15 octobre 2016	11,59 \$
Alexandrine Crevier	Surveillante Du 14 août 2016 à indéterminée	11,82 \$
Marie-Christine Gauthier	Animatrice - camp de jour - Noël 3 décembre 2016	12,13 \$
Cynthia Gagnon	Brigadière remplaçante 24 octobre 2016 à indéterminée	15,28 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-39**

**Félicitations - Madame Claudette Gladu - Salon des Artisans**

ATTENDU que madame Claudette Gladu quitte la présidence du *Salon des Artisans*, fonction qu'elle occupait depuis les 26 dernières années ;

ATTENDU que madame Gladu a su créer un événement annuel permettant à des artisans, artistes et créateurs lavaltois et lanaudois d'exposer et de vendre leurs créations ;

ATTENDU que cet événement a permis le rayonnement de la Ville de Lavaltrie dans la région de Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal souhaite féliciter et souligner le travail accompli par madame Claudette Gladu ainsi que la réussite de l'ensemble des éditions du *Salon des Artisans*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-40**

**Destruction documentaire - autorisation**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, conformément au calendrier de conservation des documents préalablement approuvé, autorise la destruction des documents apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que la destruction desdits documents soit effectuée par une firme spécialisée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-41**

**Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 063-2005, 079—2006, 081-2006, 128-2009, 130-2009, 133-2010, 140-2010, 152-2011, 200-2014, 205-2015, 206-2015, 211-2015, 212-2015 et 217-2016, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 novembre 2016, au montant de 2 000 000 \$ ;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Lavaltrie a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Scotia Capitaux inc.	98,72980	203 000 \$	1,25000 %	2017	2,04626 %
		208 000 \$	1,30000 %	2018	
		214 000 \$	1,40000 %	2019	
		219 000 \$	1,65000 %	2020	
		1 156 000 \$	1,80000 %	2021	
Financière Banque nationale inc.	98,64900	203 000 \$	1,25000 %	2017	2,07764 %
		208 000 \$	1,30000 %	2018	
		214 000 \$	1,45000 %	2019	
		219 000 \$	1,70000 %	2020	
		1 156 000 \$	1,80000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne	98,76860	203 000 \$	1,25000 %	2017	2,07930 %
		208 000 \$	1,35000 %	2018	
		214 000 \$	1,45000 %	2019	
		219 000 \$	1,65000 %	2020	
		1 156 000 \$	1,85000 %	2021	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,54800	203 000 \$	1,25000 %	2017	2,10598 %
		208 000 \$	1,35000 %	2018	
		214 000 \$	1,50000 %	2019	
		219 000 \$	1,65000 %	2020	
		1 156 000 \$	1,80000 %	2021	

ATTENDU que l'offre provenant de la firme Scotia Capitaux inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'émission d'obligations au montant de 2 000 000 \$ de la Ville de Lavaltrie soit adjugée à Scotia Capitaux inc. ;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2016-11A-42

### Financement - courte échéance

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 000 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 063-2005, 079-2006, 081-2006, 128-2009, 130-2009, 133-2010, 140-2010, 152-2011, 200-2014, 205-2015, 206-2015, 211-2015, 212-2015 et 217-2016, la Ville de Lavaltrie émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 081-2006, 128-2009, 130-2009, 133-2010, 152-2011, 200-2014, 205-2015, 206-2015 et 211-2015, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2016-11A-43

### Résolution de concordance - financement de 2 000 000 \$

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lavaltrie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 000 000 \$ :

Règlements d'emprunt	Montant \$
063-2005	1 000 \$
079-2006	76 500 \$
081-2006	611 200 \$
128-2009	150 000 \$
128-2009	137 500 \$
130-2009	123 000 \$
133-2010	163 100 \$
140-2010	61 000 \$
152-2011	85 700 \$
200-2014	46 700 \$
200-2014	6 300 \$
205-2015	33 500 \$
205-2015	3 500 \$
206-2015	266 000 \$
211-2015	11 100 \$
211-2015	71 900 \$
212-2015	16 000 \$
217-2016	136 000 \$

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 000 000 \$ ;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 novembre 2016 ;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises* ;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de D'austray  
701, AVENUE GILLES-VILLENEUVE  
BERTHIERVILLE, QC  
J0K 1A0

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année ;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7)* ;

Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Lavaltrie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Dépôt des états comparatifs des activités de fonctionnement**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose deux états comparatifs soit les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent 2015-2016 ainsi que les prévisions budgétaires de l'exercice financier courant 2016.

## **2016-11A-44**

### **Reconduction de la marge de crédit - compte 100004**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray ;

ATTENDU l'importance de conserver cette disponibilité pour permettre la transition d'une année financière à l'autre, dans l'attente des encaissements des créances et des revenus d'imposition de la nouvelle année ;

ATTENDU que la marge de crédit ainsi utilisée, par tranche et selon les besoins de la Ville seulement, sera remboursée à même les revenus de la perception des taxes ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le trésorier à renégocier, auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, cet emprunt temporaire soit une marge de crédit au compte numéro 100004 de 2 000 000 \$ ;

Que le maire, monsieur Jean Claude Gravel et le trésorier, madame Martine Nadeau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2016-11A-45**

### **Création d'un excédent de fonctionnement affecté aux engagements de l'année 2016**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire réserver les sommes nécessaires au paiement de certains engagements de l'année 2016 à même l'excédent de fonctionnement de l'année financière ;

ATTENDU que des engagements ont été autorisés en 2016 ;

ATTENDU que les factures correspondantes ne seront pas toutes comptabilisées en fin d'exercice de l'année 2016 ;

ATTENDU que certains engagements, totalisant une somme approximative de 100 000 \$ demeureront en suspens, en fin d'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que soit créé un excédent de fonctionnement affecté au paiement des engagements de l'année 2016.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-46**

**Subvention - amélioration du réseau routier**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie approuve les dépenses pour les travaux de réfection de ponceaux exécutés sur les rangs Point-du-Jour Nord et Saint-Jean Sud-Ouest pour un montant subventionné de 19 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur Christian Goulet, conseiller déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'il a un lien d'emploi avec le propriétaire de l'immeuble ; donc il se retire et s'abstient de voter.**

**2016-11A-47**

**Adoption du règlement d'emprunt 220-2016**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 220-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 220-2016 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition de l'immeuble situé au 273-275, rue Notre-Dame, de décréter l'exécution de travaux de mise aux normes et d'aménagement dudit immeuble et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 2 039 379 \$ dont 1 162 737 \$ sera à la charge de la Ville de Lavaltrie.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-48**

**Ratification de mandats - 273-275 rue Notre-Dame**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Roland Clermont

Que le conseil municipal ratifie les mandats d'analyse, de l'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame, suivants :

<b>MANDATAIRE</b>	<b>MONTANT</b> (excluant les taxes)
Albert Piette & associés inc.	8 200,00 \$
Solmatech inc.	6 990,00 \$



ABC Environnement inc.	3 979,80 \$
Arcand-Laporte-Klimpt architectes	21 450,00 \$
Ent. Réf. & Climatisation C. Bédard (1995) inc.	356,00 \$
Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.	2 460,00 \$
Entreprises JF (Les)	400,00 \$
Claude Côté et fils inc.	480,00 \$
B.E.S. inc.	10 000,00 \$
Bourassa Jodoin inc.	2 500,00 \$

Que ces dépenses soient appropriées du surplus libre de la Ville et assumées par la suite, le cas échéant, par le règlement d'emprunt décrétant l'acquisition de l'immeuble.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur Christian Goulet, conseiller réintègre son siège.**

#### **2016-11A-49**

##### **Autorisation - aliénation de biens**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise l'aliénation des biens suivants :

- camionnette Chevrolet, modèle 1500, 4,3 litres, année 2002 ;
- camionnette Ford, modèle F150, 4,2 litres, année 2006.

Que le trésorier soit autorisé à agir à titre de mandataire dans ce dossier et soit ainsi autorisé à signer tout document inhérent à cette aliénation de biens.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2016-11A-50**

##### **Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement tarification**

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement aux fins de modifier le règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien particulier avec un actionnaire d'une des compagnies concernées ; donc, elle se retire et s'abtient de voter.**

2016-11A-51

**Autorisation de travaux et de paiement de divers projets**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits  
aux avis de changement suivants :

**Règlement 211-2015 – Travaux de mise aux normes, de rénovation  
et de réaménagement du presbytère**

Gilles Malo inc.	Avenant 182	72 905,95 \$
------------------	-------------	--------------

**Règlement 212-2015 – Remplacement de la partie municipale des  
conduites d'égout sanitaire des immeubles situés aux 1300 à 1306  
rue Notre-Dame et 141 rue de la Plage**

Terrassement BLR inc.	Avenant 181	431,16 \$
-----------------------	-------------	-----------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des  
travaux autorisés par différents règlements soit :

**Règlement 187-2013 - Travaux pour réfection et mise aux normes  
du quai municipal**

Construction Jessiko inc.	Coupon 904	15 095,06 \$
---------------------------	------------	--------------

**Règlement 190-2013 – Travaux de remplacement et d'implantation  
d'infrastructures souterraines sur la terrasse Gravel**

Raymond Bouchard excavation	Coupon 903	91 289,66 \$
-----------------------------	------------	--------------

**Règlement 196-2014 – Travaux de réfection majeure et de pavage  
sur différentes rues et partie de rue**

Excavation Michel Chartier	Coupon 905	13 612,31 \$
----------------------------	------------	--------------

**Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments  
de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention  
de réduction des eaux parasites**

Hebdo médias Transcontinental	Coupon 907	167,26 \$
-------------------------------	------------	-----------

**Règlement 206-2015 - Travaux correctifs au pont des Cormorans**

Giguère et Geoffroy	Coupon 906	12 528,96 \$
---------------------	------------	--------------

**Règlement 207-2015 - Remplacement de différents ponceaux**

Les Services exp inc.	Coupon 908	7 692,12 \$
Les Services exp inc.	Coupon 909	5 018,60 \$
Les Services exp inc.	Coupon 915	245,58 \$
Les Services exp inc.	Coupon 916	539,52 \$

**Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration**

Les Services exp inc.	Coupon 910	17 867,12 \$
Avizo Experts-conseils	Coupon 920	3 391,16 \$

**Règlement 217-2016 – Achat de différents véhicules, l'acquisition et l'aménagement d'une borne de recharge**

Garage Ste-Marie inc.	Coupon 911	5 146,06 \$
Garage Ste-Marie inc.	Coupon 912	942,23 \$
Équipements Twin inc.	Coupon 913	6 761,27 \$
Technicom	Coupon 914	463,90 \$
Nicoletti pneus & mécanique	Coupon 917	1 652,22 \$
Lettrage Rondeau inc.	Coupon 918	1 212,99 \$
Les Systèmes Mobiltech inc.	Coupon 919	4 670,82 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lynda Pelletier réintègre son siège.**

**Autorisation de dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 septembre au 25 octobre 2016.

**2016-11A-52**

**Autorisation de paiement - comptes à payer du mois d'octobre 2016**

Il est proposé par monsieur Christian Goulet  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de septembre 2016 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 599 864,75 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 351 à 354, 40517, 40519, 40521 à 40522, 40675 à 40732, 40734 à 40751, 40753 à 40840, 40842 à 40853 et 40856 à 40914).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2016-11A-53**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Jean Claude Gravel, maire

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2016.

\_\_\_\_\_  
Jean Claude Gravel, maire